



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2738  
20 février 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2738e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 20 février 1987, à 15 heures

Président : M. ZUZE

(Zambie)

Membres :

Allemagne, République  
fédérale d'  
Argentine  
Bulgarie  
Chine  
Congo  
Emirats arabes unis  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Ghana  
Italie  
Japon  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Union des Républiques  
socialistes soviétiques  
Venezuela

M. LAUTENSCHLAGER  
M. DELPECH  
M. GARVALOV  
M. LI Luye  
M. ADOUKI  
M. AL-SHAALI  
M. OKUN  
M. BROCHAND  
M. GBEHO  
M. BUCCI  
M. KIKUCHI

Sir John THOMSON

M. BELONOGOV  
M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 10 FEVRIER 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES (S/18688)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Angola, de Cuba, de la Tchécoslovaquie, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, du Guyana, de l'Inde, du Kenya, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mongolie, du Maroc, du Nicaragua, du Pakistan, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Suède, du Togo, de l'Ouganda, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Djoudi (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Oramas Oliva (Cuba), M. Cesar (Tchécoslovaquie), M. Badawi (Egypte), M. Tadesse (Ethiopie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Insanally (Guyana), M. Dasgupta (Inde), M. Kiilu (Kenya), M. Abulhassan (Koweït), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Nyandoo (Mongolie), M. Bennouna (Maroc), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Ahmed (Pakistan), M. Sarré (Sénégal), M. Manley (Afrique du Sud), M. Adam (Soudan), M. Ferm (Suède), M. Kouassi (Togo), M. Kibedi (Ouganda), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Chaqula (République-Unie de Tanzanie), M. Djokic (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :  
Monsieur le Président, mes premiers mots seront pour vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Ma délégation est tout à fait certaine que votre

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

habileté politique et votre sagesse sont le gage de délibérations fructueuses au sein du Conseil de sécurité. Le rôle important joué par votre pays, la Zambie, dans la lutte engagée contre l'apartheid et l'appui qu'il a prodigué aux mouvements de libération sont une source de fierté pour nous autres Africains.

Je ne saurai manquer également de remercier votre prédécesseur, M. Andres Aguilar, le représentant du Venezuela et d'exprimer par la même occasion les félicitations de ma délégation aux nouveaux membres du Conseil de sécurité qui se sont joints à nous, l'Italie, la République fédérale d'Allemagne, la Zambie, le Japon et l'Argentine, à qui nous souhaitons plein succès.

Mon pays, qui a souffert du colonialisme fasciste, et qui a payé chèrement sa liberté, connaît parfaitement le sens du mot "colonialisme raciste" qui fait du citoyen propriétaire authentique du sol national un étranger dans sa propre patrie, privé de sa dignité d'homme et soumis à la force brutale et aux vexations de tous ordres. Cette expérience douloureuse vécue par notre peuple au cours d'une longue phase de son histoire l'a profondément marqué et explique son extrême prévention à l'égard des régimes racistes ennemis de l'humanité entière. Edifiés par cette expérience amère au cours de laquelle nous avons été en butte à la violence raciale, au colonialisme et à l'expansionnisme, nous nous sommes résolument engagés à soutenir la cause et la liberté de la libération, en tous temps et en tous lieux.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Voilà pourquoi notre peuple a été exposé à l'agression que l'on sait de la part de forces hostiles à la liberté et au droit à l'autodétermination, tentant désespérément d'étouffer sa voix et de l'empêcher de jouer son rôle de soutien des mouvements de libération et d'aider les peuples opprimés. La communauté internationale sait parfaitement de quoi nous parlons ici.

Le racisme est qualifié par la communauté internationale, et à juste titre, de crime contre l'humanité. Le combat acharné que mène le peuple sud-africain contre la politique d'apartheid et d'agression est l'une des épopées les plus grandioses de l'histoire du combat de l'humanité pour la liberté et la dignité. En dépit de la politique de répression, de force brutale et de massacres pratiquée par l'entité raciste de Pretoria contre le combat de libération des peuples de l'Afrique australe, ce combat continue et s'intensifie dans le sens des objectifs qu'ils se sont fixés et se poursuivra jusqu'à leur accomplissement.

La liste des victimes s'est allongée ces deux dernières années. On compte à présent plusieurs milliers de victimes et de personnes arrêtées, dont des femmes et des enfants. Mais il en faut plus pour détourner le peuple sud-africain de son noble combat. L'imposition de l'état d'urgence, la censure de la presse, l'octroi de pouvoirs discrétionnaires à la police et à l'armée n'ont pas empêché le combat des peuples de l'Afrique australe de s'étendre à tout le territoire national.

Les méthodes auxquelles recourt le régime de Pretoria raciste contre les autochtones propriétaires de la terre et qui forment la majorité écrasante de la population, ainsi que contre les opposants à la politique d'apartheid trouvent leur réplique exacte dans les méthodes racistes et nazies pratiquées par l'entité sioniste en Palestine occupée - entité née elle aussi du terrorisme qu'elle pratique tout comme elle pratique la répression, l'assassinat et les arrestations arbitraires contre les habitants arabes autochtones en Palestine occupée qu'elle soumet quotidiennement aux exactions en tous genres, tout comme le régime de Pretoria, ennemi de l'humanité.

Ma délégation est convaincue que la communauté internationale est parfaitement capable de se rendre clairement compte que les forces qui ont implanté les deux entités racistes à Pretoria et à Tel Aviv sont ces mêmes forces qui leur prodiguent un appui dans les domaines militaire, économique, politique et de l'information et qui les défendent avec tous les moyens dont elles disposent. Ces forces font

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

obstruction à l'adoption des mesures adéquates, que la communauté internationale considère susceptibles d'éliminer, la discrimination raciale et l'apartheid. Nous le verrons bien comme nous l'avons vu par le passé dans cette même enceinte, lorsque le projet de résolution sera mis au voix. Nous verrons alors qui sont ces forces dont je parle.

Le cynisme et l'arrogance de l'entité raciste à Pretoria rappellent la barbarie de l'entité sioniste en Palestine occupée. Même le langage tenu par le représentant de Pretoria, il y a deux jours devant ce Conseil, semble être la réplique exacte de celui tenu par le représentant de l'entité sioniste.

Le peuple sud-africain a pris son mal en patience pendant plus de 50 ans tout en réclamant à grands cris le dialogue pacifique. Mais sa patience n'a rencontré que la violence, l'oppression et les arrestations de la part des racistes. Voilà pourquoi il n'a pas trouvé d'autre solution que de répondre à cette violence. Ainsi, le combat armé est devenu désormais le seul moyen pour ce peuple d'éviter son anéantissement afin de ne pas connaître le même sort que certains autres peuples pas très loin d'ici.

Le terrorisme d'Etat systématique n'est pas seulement pratiqué contre les peuples sud-africain et namibien; il s'agit également d'une politique orchestrée contre les peuples africains voisins, notamment les peuples de première ligne. Le Conseil a eu à connaître des cas du Mozambique et de l'Angola, dont les racistes occupent une partie du territoire. C'est également le cas pour la Zambie, le Zimbabwe, le Botswana, le Lesotho et le Malawi. Et nous apprenons à présent que certains fournissent à ce régime raciste des moyens électroniques et des sous-marins, renforcent sa capacité nucléaire, lui vendent des avions de ravitaillement en vol afin que son bras meurtrier frappe désormais l'Afrique dans son ensemble et qu'il entreprenne avec son sosie qui sévit en Palestine occupée de décimer les populations africaine et arabe au moyen de dispositifs nucléaires.

Ma délégation en appelle au Conseil de sécurité pour qu'il se montre à la hauteur des responsabilités dont il est investi en vertu de la Charte et pour qu'il adopte des mesures urgentes de nature à mettre fin à la tragédie qui se déroule en Afrique australe, en procédant sur la base de cette quasi-unanimité à l'imposition de sanctions globales contre l'entité raciste à Pretoria, conformément au Chapitre VII de la Charte, et ce après avoir épuisé les autres moyens pacifiques dont l'échec est avéré.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Ma délégation demande également aux Etats qui entretiennent toujours des relations avec le régime raciste de Pretoria d'y mettre un terme, car il est désormais hors de doute que le régime d'apartheid ne saurait être réformé et qu'il doit donc être éradiqué. Ma délégation demande également à la communauté internationale d'aider les mouvements de libération nationale en Afrique australe et les Etats de première ligne pour leur permettre de résister aux machinations et au terrorisme de Pretoria. Nous lui demandons également d'exercer une pression plus ferme pour obtenir la libération des prisonniers politiques et pour lever l'interdiction qui frappe les organisations politiques ainsi que l'état d'urgence, afin d'obtenir le retrait des forces de police et de l'armée des villes africaines et la suppression de la censure qui frappe la presse.

Pour conclure, je voudrais dire qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité adopte des mesures précises et énergiques contre l'odieux régime d'apartheid et prenne des mesures pour amener Pretoria à prendre au sérieux la volonté de la communauté internationale. Je voudrais répéter mon appel à ceux qui font obstruction à la volonté de la communauté internationale pour qu'ils cessent ces activités, car l'homme noir a les mêmes droits que l'homme blanc. La condamnation verbale de l'apartheid est oiseuse et ne sert qu'à mettre en déision la communauté internationale et prolonger la souffrance des peuples de l'Afrique australe. Nous verrons dans les heures, peut-être dans les minutes, qui viennent qui sont ceux qui désirent vraiment la fin de l'apartheid et ceux qui veulent, au contraire, perpétuer ce régime odieux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KIBEDI (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation et de mon pays, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous sommes impressionnés par la façon compétente et exemplaire dont vous dirigez les travaux du Conseil et notre satisfaction est d'autant plus grande que vous venez de Zambie, Etat africain frère avec lequel l'Ouganda a les relations les plus cordiales. Votre pays et vous-même, êtes depuis de nombreuses années à l'avant-garde de la lutte de libération en Afrique australe, et votre présidence, notamment pendant ce débat du Conseil, nous donne la certitude que la voix des opprimés sera entendue, haut et clair.

Je tiens aussi à féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Andres Aguilar, du Venezuela, pour la façon magistrale dont il a guidé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Puisque ma délégation prend la parole pour la première fois cette année, je saisis cette occasion pour féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de leur élection et pour leur souhaiter de s'acquitter avec succès des énormes responsabilités qu'ils assument.

Au fil des années, les régimes d'apartheid qui se sont succédé à Pretoria se sont révélés des oppresseurs et des exploiters féroces des peuples sous leur domination. Le régime raciste actuel a lui aussi montré qu'il était un régime agressif menant une politique de conquête militaire en Afrique australe. Alors que l'heure de rendre des comptes approche lentement mais sûrement, la brutalité du régime à l'intérieur de l'Afrique du Sud et les actes d'agression contre les Etats voisins ont pris des proportions de plus en plus grandes et de plus en plus graves, un peu comme les attaques désespérées d'un animal blessé. Ces activités constituent des atteintes à la paix et à la sécurité internationales et exigent du Conseil de sécurité qu'il prenne des mesures décisives, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de mettre un terme à cette dangereuse situation.

Les dossiers du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale font état des innombrables débats sur la situation grave qui règne en Afrique australe et du danger que cette situation représente pour la paix et la sécurité internationales. Tous les hommes et toutes les femmes raisonnables, jeunes et vieux, reconnaissent

M. Kibedi (Ouganda)

que l'apartheid est odieux et immoral et qu'il doit être démantelé. L'Assemblée générale l'a qualifié de crime contre l'humanité. D'innombrables résolutions ont été adoptées par l'Organisation et par d'autres instances internationales, réclamant toutes l'élimination de l'apartheid et des pratiques racistes du régime minoritaire blanc à Pretoria. Du reste, dans sa résolution 566 (1985), le Conseil de sécurité prévient l'Afrique du Sud que si elle ne coopère pas avec le Conseil et le Secrétaire général, le Conseil se verra dans l'obligation de se réunir immédiatement pour envisager l'adoption des mesures appropriées prévues par la Charte des Nations Unies, dont celles de son Chapitre VII. En dépit de la préoccupation et des condamnations toujours plus nombreuses de la communauté internationale, il est clair que le régime de Pretoria n'abandonnera pas volontairement sa politique d'apartheid et d'agression contre les Etats voisins.

Il y a longtemps que l'Afrique a manifesté sa détermination de libérer l'Afrique australe. Dans le Manifeste de Lusaka, adopté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dès 1969 et présenté à l'Assemblée générale la même année, l'OUA indique clairement qu'elle préfère une solution négociée pour le démantèlement de l'apartheid, reconnaissant toutefois que si toutes les voies menant à la paix étaient fermées, il n'y aurait plus d'autre choix que la lutte armée. Ces 20 dernières années, l'Afrique et les mouvements de libération ont su relever les défis de la négociation et de la lutte armée. Chaque voie pacifique a été explorée. L'Afrique du Sud, pour sa part, n'a jamais paru intéressée par une solution négociée. Au contraire, elle a continué sur le sentier de la guerre.

Les protestations pacifiques des opprimés en Afrique du Sud se sont toujours vu opposer la force et la répression brutales du régime d'apartheid. C'est ainsi qu'en Afrique du Sud l'histoire de la résistance pacifique et non violente aux lois racistes est un récit tragique ponctué de massacres comme ceux de Sharpeville et de Soweto, du martyre, comme celui de Steve Biko et de milliers d'autres, de dizaines d'années d'incarcération dans les prisons du régime d'apartheid, comme dans les cas de Nelson Mandela, de feu Robert Sobukwe et de combien d'autres.

Le régime de Pretoria continue à défier la communauté internationale. Il n'a cure de l'indignation et des avertissements et il est imperméable à ce qu'on appelle la persuasion amicale. De nombreuses initiatives ont été entreprises, aussi bien par ses ennemis que par ses amis, pour convaincre Pretoria d'opérer un changement pacifique en Afrique du Sud, mais en vain.

M. Kibedi (Ouganda)

Il y a six ans, contre les protestations de l'Afrique, du Mouvement des non-alignés et de la majorité écrasante de la communauté internationale, les Etats-Unis se sont lancés dans une politique d'"engagement constructif" avec l'Afrique du Sud. En échange de liens plus étroits avec les Etats-Unis, l'Afrique du Sud devait mettre en oeuvre des réformes internes fondamentales, promouvoir un mouvement menant à l'indépendance de la Namibie et renoncer à l'agression et à la déstabilisation des pays voisins. Un panel mis en place par le Département d'Etat des Etats-Unis pour évaluer cette politique a reconnu que la stratégie de l'"engagement constructif" avait lamentablement échoué. Le panel a fort justement identifié l'intérêt fondamental des Etats-Unis d'Amérique - bien connu de nous tous -, à savoir : contribuer à mettre fin au système politique et juridique où plus de 80 % de la population est privée de ses droits fondamentaux. Il a déconseillé :

"... que les Etats-Unis donnent leur aval à des 'réformes' qui ne répondent pas aux préoccupations fondamentales des Sud-Africains noirs."

Il a signalé qu'appuyer "des réformes fragmentaires s'est avéré contre-productif". Il a précisé en outre que les changements devaient faire partie d'un processus de négociation avec toutes les organisations noires, dont l'African National Congress, déclaré hors-la-loi, et son dirigeant emprisonné, Nelson Mandela. Nous faisons nôtre cette analyse.

Après avoir rongé et avalé l'os de l'"engagement constructif", le régime d'apartheid sud-africain a poursuivi en toute impunité sa politique d'oppression et d'agression et a échappé aisément au bâton.

Les dirigeants du Commonwealth, désireux d'éviter un affrontement sanglant en Afrique du Sud, ont créé le Groupe de personnes éminentes. De très grands espoirs avaient été placés dans cette initiative. Des négociations intensives ont eu lieu. Comme pour lancer une gifle morale à ce groupe, le régime raciste a envahi les pays voisins. Son objectif - qui a été atteint - était de faire échouer les efforts du Groupe qui recherchait une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique australe. Le régime a infligé un traitement similaire à la Mission consultative dépêchée dans le même but par les pays de la Communauté économique européenne (CEE).

Alors que l'indignation et la résistance contre l'apartheid s'intensifient à l'intérieur comme à l'extérieur, le régime applique les mesures les plus draconiennes et les plus répressives qu'il ait imaginées jusqu'à présent. Il

M. Kibedi (Ouganda)

proclame un état d'urgence qui, le 12 juin 1986, a été finalement étendu à l'ensemble du pays. Les arrestations massives et la répression brutale des manifestants pacifiques caractérisent désormais la scène politique en Afrique du Sud. Les opérations de la police et de l'armée ont entraîné la mort de milliers de gens, dont des enfants. En dépit de la condamnation unanime du Conseil de sécurité, le régime sud-africain poursuit sa politique maléfique de déplacement forcé de la population noire. Le régime ne peut plus dissimuler le fait que la résistance est à l'intérieur, ni que les mouvements de libération ont intensifié la lutte. Pour cacher la vérité au monde, le régime, grâce à des pouvoirs d'exception très étendus impose des restrictions, tant à la presse locale qu'à la presse étrangère. Mais, comme chacun sait, on ne pourra jamais étouffer la vérité.

Au fur et à mesure que la lutte interne s'intensifie, la politique de répression aveugle appliquée dans le cadre de l'état d'urgence s'assortit d'une politique d'agression à l'encontre des Etats de première ligne. Les forces sud-africaines occupent encore le sud de l'Angola et, par l'intermédiaire de ses agents de l'UNITA, le régime persiste à déstabiliser ce pays. Nous n'arrivons pas à comprendre qu'au lieu de dénoncer l'Afrique du Sud qui s'emploie à déstabiliser l'Angola, certains pays choisissent de l'encourager et de lui prêter main forte en fournissant des armes sophistiquées à ses agents de l'UNITA.

M. Kibedi (Ouganda)

L'Afrique du Sud n'a pas respecté ses engagements en application de l'Accord Nkomati avec le Mozambique, montrant ainsi son dédain total pour tout accord de paix. Le Zimbabwe, le Swaziland, le Botswana, le Lesotho et la Zambie ont été les cibles d'actions militaires sud-africaines et des Escadrons de la mort racistes. Le programme de déstabilisation sud-africain a causé la mort de milliers d'êtres humains et des milliards de dollars de dégâts matériels.

Il n'est pas surprenant que l'infrastructure économique des pays voisins, notamment celle qui aurait permis d'atténuer la dépendance de ces pays à l'égard de l'Afrique du Sud ait fait l'objet d'attaques répétées de l'Afrique du Sud. Toute la stratégie de l'Afrique du Sud consiste à accroître son hégémonie et à faire de la région entière un havre de paix pour l'apartheid, économiquement dépendante du régime d'apartheid.

Pour amadouer ses détracteurs, le régime a institué de prétendues réformes, qui sont vides de sens. L'abolition des lois sur les passeports, les prétendues réformes constitutionnelles visant à coopter certaines sections de la majorité opprimée dans un parlement ségrégué doit être vue sous ce jour. L'objectif était de faire croire à la communauté internationale qu'elle pouvait se reposer sur ses lauriers. Ces réformes laissent intacts les bases et les mécanismes de l'apartheid. Elles ne peuvent leurrer personne. Elles ont été rejetées à juste titre, même par ceux qui devaient en être les bénéficiaires. La communauté internationale a également reconnu celles-ci pour ce qu'elles étaient et les a rejetées comme il convenait. La vérité est que l'apartheid ne peut être réformé. Il doit être démantelé.

Si brutal que soit ce régime, il n'en demeure pas moins qu'il ne réussira pas à rompre la résistance des peuples qui sont déterminés à retrouver la dignité et à accéder à l'autodétermination. Les peuples d'Afrique australe reconnaissent qu'ils ont une responsabilité essentielle dans la lutte pour l'élimination de l'apartheid. Les peuples sont prêts à payer n'importe quel prix. La responsabilité de la communauté internationale et de ceux qui entretiennent des relations étroites avec l'Afrique du Sud raciste est de faire en sorte que ce prix soit aussi bas que possible. L'imposition de sanctions obligatoires globales est donc impérative. C'est la seule mesure pacifique qui permette encore à la communauté internationale de contribuer au démantèlement de l'apartheid et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Kibedi (Ouganda)

Nous ne pensons pas que les arguments avancés par les amis de l'Afrique du Sud et repris en écho par le représentant du régime de Pretoria mardi contre l'imposition de sanctions sont convainquants ni plausibles. Il est clair que ces arguments n'ont pour but que de favoriser leurs propres intérêts, de protéger et de maintenir leurs relations commerciales, militaires et autres privilégiés avec le régime d'apartheid.

On dit souvent que les sanctions ne devraient pas être imposées car elles porteraient surtout préjudice à la population opprimée d'Afrique du Sud. Les dirigeants authentiques de la population noire opprimée ont demandé clairement que soient imposées des sanctions obligatoires globales. Aussi bien les Sud-Africains noirs que les Etats de première ligne, conscients de ces conséquences négatives, ont communiqué ce message au Groupe de personnes éminentes du Commonwealth. Le Groupe, suite à de longues et difficiles négociations avec le Gouvernement sud-africain, d'une part, et les dirigeants noirs authentiques, d'autre part, a conclu que le régime raciste n'était pas prêt à envisager des changements fondamentaux dans les structures existantes. Par conséquent, le Groupe a souligné la nécessité d'imposer des pressions réelles. Il a indiqué que la seule solution aux pressions économiques et diplomatiques était l'accroissement de la violence et une guerre civile généralisée aux conséquences catastrophiques pour toute la région et pour le monde.

C'est également le message que les dirigeants noirs d'Afrique du Sud ont transmis clairement à la Mission de consultation envoyée par la CEE en Afrique du Sud en août dernier.

Si ceux qui s'opposent aux sanctions s'inquiétaient véritablement de leurs conséquences négatives pour les Etats de première ligne et la population noire opprimée d'Afrique du Sud, la logique voudrait qu'ils aident ces pays à atténuer leur dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud en augmentant l'aide financière et économique à la SADCC et autres programmes visant à aider la population opprimée à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Il ne faut pas oublier que l'Afrique du Sud, depuis des années, impose des sanctions aux Etats voisins. Comme cela a été dit devant le Conseil, les infrastructures économiques des Etats de première ligne

M. Kibedi (Ouganda)

ont été attaquées et, dans de nombreux cas, détruites par l'Afrique du Sud. Par un système de désinformation, les difficultés suscitées par ce sabotage économique sont présentées comme des exemples de mauvaise gestion des Etats africains. Le maintien du statu quo de l'apartheid ne ferait que saigner davantage ces pays. Plus vite l'apartheid sera démantelé, mieux cela vaudra pour eux et pour tout le monde.

L'OUA, le Sommet des non-alignés de Harare et la Déclaration de Paris de la Conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, qui a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, ont unanimement souligné la nécessité de sanctions obligatoires globales. Les arguments en faveur des sanctions se sont acquis des appuis dans le monde entier. Beaucoup de pays ont imposé des sanctions volontaires. Le Conseil de sécurité ne devrait pas rester à la traîne. Il devrait intervenir et rendre ces sanctions obligatoires.

L'Ouganda rend hommage aux pays qui ont décidé d'imposer des sanctions volontaires conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons des mesures prises par le Congrès des Etats-Unis, qui a pris des mesures en faveur de sanctions mêmes sélectives. Nous pensons que si l'on veut que les sanctions aient un impact maximum, il faut que celles-ci soient obligatoires et globales.

Ceux qui ont le pouvoir de veto au Conseil ont une responsabilité particulière vis-à-vis du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En leur accordant le pouvoir de veto, la Charte prévoyait que celui-ci serait utilisé de façon responsable. Le défi est donc tout à fait clair, évident pour tous.

Les efforts du Conseil pour châtier le coupable ont été contrecarrés par certains membres permanents. Malheureusement, l'Afrique du Sud a interprété cette protection comme une approbation de sa politique ignominieuse et s'est présentée par conséquent comme le protecteur des intérêts occidentaux dans la région. Nous espérons que les intéressés ne se contenteront pas d'exprimer pieusement leurs préoccupations à l'égard de la souffrance du peuple dans leurs déclarations devant le Conseil, mais iront plus loin et voteront positivement ou, au moins, ne feront pas obstacle au désir de la communauté internationale et de la majorité du Conseil d'imposer les sanctions appropriées.

M. Kibedi (Ouganda)

Il ne faut pas oublier non plus que le peuple de l'Afrique du Sud sera libre un jour. Il ne reste qu'à savoir quand et comment. Mais il y a une chose qui est sûre. Lorsqu'enfin il sera libre, il se souviendra certainement de ceux qui se sont rangés à ses côtés aux heures les plus sombres de son histoire. L'Afrique tout entière s'en souviendra aussi, car la mentalité et la philosophie de l'apartheid se fondent sur le déni de l'humanité même de la race noire en général et de l'Afrique en particulier. Nous aurons donc de bonnes raisons de nous souvenir de ceux qui ont été nos amis lorsque nous en avons le plus besoin. En attendant, la lutte continue.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Ouganda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation est très heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil alors que celui-ci débat de l'une des questions les plus importantes figurant à son ordre du jour et ce, depuis plusieurs dizaines d'années. Je veux parler ici de la situation qui prévaut en Afrique du Sud, car vous êtes l'un des fils de cette Afrique australe qui vit le drame au quotidien. Voilà pourquoi nous sommes parfaitement convaincus que vous saurez conduire avec sagesse les délibérations du Conseil dans le sens des résultats désirés.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

J'aimerais également dire l'admiration de ma délégation pour la manière fort habile dont mon ami, l'Ambassadeur Andres Aguilar, Représentant permanent du Venezuela a conduit les travaux du Conseil au cours du mois dernier, travaux qui ont largement débordé le cadre restreint des délibérations de cette instance.

Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole au Conseil cette année, je tiens également à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui se sont joints à nous cette année - l'Argentine, la Zambie, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie. Je forme à leur intention les meilleurs voeux de succès et les assure que nous sommes pleinement disposés à collaborer avec eux à l'accomplissement de la mission dont le Conseil est investi. Par la même occasion, j'aimerais saluer l'esprit constructif des représentants des membres sortants qui nous ont quittés en décembre dernier : l'Australie, le Danemark, Madagascar, la Trinité-et-Tobago et la Thaïlande.

Le racisme en tant que doctrine et le système racial en tant que méthode ne sont pas seulement un défi pour le peuple sud-africain et pour les Etats de première ligne; c'est également un défi lancé à la conscience collective de l'humanité à travers le monde ainsi qu'au Conseil de sécurité. Je ne pense pas, à ce stade de notre discussion, que nous ayons besoin de me en exergue les méfaits et les crimes commis par ce régime, mais bien plutôt d'administrer les remèdes afin de se débarrasser définitivement de ce mal qui frappe nos frères africains, qui n'ont commis d'autre crime que d'être noirs et de ne pas avoir la même couleur de peau que ceux qui dominent leur pays et contrôlent leurs richesses.

Ma délégation a déjà eu l'occasion à maintes reprises de réaffirmer sa conviction que le régime raciste en Afrique du Sud, à l'instar de tous les autres régimes qui reposent sur le racisme et la discrimination raciale, ne peut s'amender spontanément. Et cela, pour une raison simple et évidente et qui est que le racisme n'est pas le produit d'éléments objectifs, de sorte qu'il n'est pas possible de s'en débarrasser par des remèdes objectifs. Tout au contraire, le racisme est le produit d'une doctrine d'une supériorité raciale qui prévalait en Europe à une certaine époque. D'autre part, le racisme repose sur le souci de servir les intérêts économiques et politiques de cette même race. Ces deux facteurs - le premier étant moral et le second matériel - sont parfaitement imbriqués. Voilà pourquoi la communauté internationale n'a pas été en mesure de

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

convaincre les racistes blancs de se débarrasser de cette doctrine et pourquoi nous sommes convaincus qu'agir sur l'élément matériel est le seul moyen dont nous disposons pour amener des changements en Afrique australe.

J'entends par là qu'il faut jouer sur l'élément matériel, c'est-à-dire sur les profits accumulés par les racistes par le biais de cette politique raciale, et ce en mettant en oeuvre des sanctions globales et obligatoires, afin que les criminels abandonnent la voie qu'ils ont suivie jusqu'à présent. Et comme nous oeuvrons dans le cadre des Nations Unies et conformément à sa Charte, la seule solution à notre disposition - la seule solution pacifique bien sûr - réside dans l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte.

Il est facile de conclure, tout au moins par les déclarations faites par les représentants en cette instance, que tous les membres du Conseil sont du même avis, à savoir que le régime d'apartheid doit disparaître. Jusqu'à présent, je n'ai jamais entendu quelqu'un dire le contraire. Alors, où est le problème? Le problème, c'est de savoir comment s'effectuera la disparition de l'apartheid. Voilà la pomme de discorde au sein des membres du Conseil et, peut-être, au sein des membres de la communauté internationale.

D'aucuns pensent que l'apartheid pourrait disparaître si l'on continue d'entretenir des relations avec ce régime en vue d'infléchir sa politique, que ce soit par le biais de l'engagement constructif ou de l'approche constructive. Cependant, l'on ne peut manquer de constater que l'Afrique du Sud ne partage pas les vues des membres du Conseil, mais estime au contraire que l'apartheid doit se maintenir et durer. Il se peut que le régime change de style et adopte des tactiques différentes mais il n'amendera pas sa politique. Il est évident que le régime raciste n'établit pas de relations avec les Etats qui commercent avec lui dans la même optique, c'est-à-dire sa dissolution, mais bien au contraire afin de renforcer sa position. C'est pourquoi la question qui se pose et qui surgit inmanquablement est de savoir si traiter avec ce régime aidera à le faire disparaître ou l'aidera au contraire à se renforcer.

Quelles que soient les intentions de ceux qui continuent d'avoir des relations avec l'Afrique du Sud, tout indique que commercer avec lui le conforte à vrai dire. C'est ce que les événements survenus ces dernières années ont confirmé; en effet, le nombre des victimes et des opprimés au sein de la population noire va croissant.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

J'aimerais évoquer le rapport préparé par le Comité consultatif du Département d'Etat américain au sujet de l'Afrique du Sud et qui établit avec la plus grande netteté l'échec avéré de cette politique d'engagement constructif avec le régime raciste.

Je ne désire pas citer ce rapport car je considère qu'il est extrêmement fouillé et renferme de nombreux détails et qu'il mérite d'être lu dans le texte par tous ceux qui sont intéressés par la question. Et peut-être que des citations ne feraient qu'en déformer le sens ou l'amputer. C'est pourquoi je forme le voeu que ce rapport sera distribué en tant que document officiel du Conseil de sécurité, afin que tout le monde puisse constater que traiter avec le régime raciste l'aide en fait à se maintenir.

C'est la raison pour laquelle nous ne partageons pas les vues de ceux qui pensent qu'il faudrait traiter avec le régime raciste car cela permettrait d'effectuer les changements désirés. Nous pensons au contraire que traiter avec ce régime - et je le dis fort de l'expérience que nous avons accumulée à travers l'histoire - ne fera que le renforcer. C'est pourquoi nous sommes plutôt partisans de la seconde thèse, à savoir qu'il est maintenant plus que temps d'appliquer des sanctions globales obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, et c'est dans cette optique que ma délégation a souscrit au projet de résolution dont le Conseil est saisi. Ce projet a été étudié avec la plus grande attention et, en dépit du fait qu'il ne reflète pas tout à fait nos aspirations, nous avons tenu à prendre en compte d'autres considérations, et notamment faciliter la tâche des membres du Conseil, afin qu'il soit adopté en tant que première étape vers la liquidation du régime d'apartheid.

Nous sommes consternés par les derniers événements survenus en Afrique du Sud et nous pensons que notre action, ici, s'inscrit dans le cadre des démarches pacifiques destinées à parvenir à une solution du conflit racial existant en Afrique du Sud. Car, autrement, la seule voie s'offrant au peuple sud-africain est celle de la violence.

M. Al-Shaali (Emirats arabes Unis)

Prétendre que les sanctions économiques affecteront les Etats de première ligne et la population noire de l'Afrique du Sud c'est faire preuve de duplicité. Autant dire, en poussant ce raisonnement à l'extrême, qu'il existe de nombreux Etats du tiers monde qui devraient sacrifier leur indépendance et leur souveraineté et retourner sous le joug colonial, puisque d'après ce raisonnement seul le colonialisme est à même d'exploiter leurs ressources naturelles. La liberté et la dignité sont une chose, et les intérêts économiques en sont une autre. Ceux qui défendent l'idée de traiter avec l'Afrique du Sud ne font que défendre une thèse dont l'expérience des dernières années a démontré l'échec. S'ils refusent l'application de sanctions, c'est qu'ils sont incapables de proposer une solution de rechange crédible pour atteindre l'objectif désiré. Voilà pourquoi nous ne saurions prendre au sérieux leurs vues et que nous déclarons que la ligne qui sépare les dénonciations verbales des actes apparaîtra clairement lorsque le projet de résolution soumis au Conseil sera mis aux voix.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir John Thomson, a déclaré à bon droit que notre tâche essentielle est de lancer un avertissement collectif énergique au Gouvernement sud-africain l'intimant de procéder à un changement politique. Nous partageons ces vues et pensons qu'il est possible de réaliser cet objectif en adoptant par consensus le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Emirats arabes unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Guyana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, en tant que représentant permanent de la République du Guyana nouvellement accrédité auprès des Nations Unies, je me sens obligé d'intervenir dans le présent débat du Conseil de sécurité et de me joindre au tollé que suscitent les fléaux qui continuent de sévir en Afrique du Sud. Cette obligation découle de la conviction de mon gouvernement qu'aucun effort ne doit être ménagé pour contraindre le régime de Pretoria à comprendre que la communauté internationale ne tolérera jamais son mépris éhonté des valeurs fondamentales de la société civilisée. Selon ma délégation, cette série de réunions se justifie donc pleinement et nous devrions saisir cette occasion opportune pour exercer des pressions concertées sur ceux qui s'acharnent à préserver leur pouvoir en recourant au système inhumain de l'apartheid.

M. Insanally (Guyana)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais, cependant, dans ma première intervention devant le Conseil, rendre hommage aux membres de cet important organe et les remercier sincèrement de m'avoir permis de prendre la parole sur cette question.

Plus particulièrement, je voudrais, Monsieur le Président, vous dire toute la satisfaction de ma délégation à vous voir diriger les travaux du Conseil à l'heure actuelle. En tant qu'éminent fils de la Zambie, pays qui a consenti d'innombrables sacrifices à la cause de la liberté de l'humanité, vous êtes particulièrement qualifié pour donner l'orientation qu'exige la recherche d'une coordination et du consensus.

Tout en vous assurant de notre plein appui, j'ajouterai quelques mots d'éloge à l'égard de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Andres Aguilar, dont la réputation de diplomate chevronné est une source d'orgueil pour son pays d'origine, le Venezuela, mais également pour toute la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

Me conformant à vos instructions, Monsieur le Président, je serai bref dans mes remarques et n'aborderai que les questions qui ont suscité la plus grande attention. Parmi celles-ci, il y a la raison d'être de ces séances que le porte-parole de l'Afrique du Sud a mise en cause mais qui, comme je l'ai déjà dit, n'appelle ni excuse, ni justification. Le but déclaré de ces séances, comme ma délégation le comprend, est de trouver un accord général sur une stratégie conçue de nature à affaiblir l'emprise que le régime minoritaire sud-africain continue d'exercer sur un peuple opprimé et qui souffre depuis longtemps. A ce titre elles doivent être accueillies favorablement.

Les avantages et les inconvénients de sanctions en tant que moyen d'influencer le comportement des Etats ont été débattus ad nauseam ici et ailleurs. Je n'apporterai donc pas de nouveaux arguments. Qu'il suffise de dire que notre Charte - à laquelle nous avons tous souscrit - offre des dispositions permettant de recourir à ces sanctions lorsque la situation le justifie. Les dispositions du Chapitre VII sont très claires sur ce point et ne laissent aucun doute quant au fait que ces sanctions peuvent à l'occasion être appliquées légitimement.

M. Insanally (Guyana)

Elles sont invoquées dans cette instance contre l'Afrique du Sud parce que l'immense majorité des Etats croient qu'elles peuvent être l'instrument propre à apporter des changements dans un Etat renégat qui a défié et continue de défier tous les appels raisonnables au changement. Contrairement à ce qu'on a prétendu, ceux qui proposent des sanctions le font sans hypocrisie et n'appliquent pas le système deux poids, deux mesures. On comprendra assurément que la situation en Afrique du Sud est qualitativement différente d'autres situations où la majorité des Etats a trouvé nécessaire d'en déplorer l'utilisation. On ne peut pas rendre logique ce qui ne l'est pas simplement pour accommoder un régime enclin à l'autojustification.

Par désespoir, ce régime prétend de plus que les sanctions nuiront plus aux Sud-Africains noirs et à d'autres Etats noirs qu'à Pretoria. Ma délégation écarte cet argument, car il est plutôt étrange si l'on considère que les Sud-Africains noirs et les autres Etats noirs semblent être prêts à accepter les sacrifices requis. De plus, contrairement aux affirmations de ce régime, ceux qui préconisent les sanctions ne se contenteront pas simplement de hausser les épaules et de se détourner. Le Mouvement non aligné, à sa dernière réunion au sommet tenue à Harare, a décidé de créer un Fonds spécial pour les populations noires d'Afrique australe qui combattent maintenant pour la dignité et la justice sociale. Il se pourrait, cependant - et je soupçonne que c'est la vérité - qu'en dépit de ses vantardises le régime de Pretoria ne pourra pas résister à la pression soutenue et qu'il s'enlisera dans les sables mouvants de l'histoire.

Ma délégation demeure convaincue que des sanctions obligatoires globales, strictement appliquées, peuvent beaucoup contribuer à changer la situation en Afrique du Sud. A la différence du petit garçon, qui pensait faire moins de mal au tigre en lui coupant la queue par petits morceaux plutôt que de la lui couper carrément, nous ne croyons pas que c'est en réduisant la portée des sanctions que nous les rendrons plus acceptables. Cependant, nous reconnaissons qu'à ce stade la communauté internationale dans son ensemble n'est pas prête à appliquer la pleine gamme de sanctions dont elle dispose. Nous sommes persuadés, dans ces conditions, que les sanctions obligatoires sélectives qui ont été largement acceptées peuvent, de par leur acception générale - et si elles s'accompagnent d'autres efforts internationaux - porter un coup efficace à la forteresse de l'apartheid en Afrique du Sud.

M. Insanally (Guyana)

En conséquence, nous soutenons à fond l'initiative adoptée par les membres non alignés du Conseil en vue d'assurer l'appui à ces sanctions sélectives. C'est là un pas dans la bonne direction. Cependant, si le régime de Pretoria persiste dans son intransigeance, nous ne devons pas hésiter à renouveler l'appel aux sanctions obligatoires globales.

On a déjà suffisamment souligné, dans cette instance, que le Conseil de sécurité doit agir pour démanteler le système d'apartheid en Afrique du Sud. Les perspectives de solution pacifique s'amenuisent rapidement en raison des actes du régime lui-même, actes qui non seulement attisent la colère du peuple opprimé mais l'ont transformé - hommes et femmes, jeunes et vieux - en militants intrépides qui affrontent partout l'armée raciste. Leur esprit et leur héroïsme indomptables doivent assurément nous pousser à l'action car, en dépit du voile du secret dont le régime a entouré l'Afrique du Sud, les peuples du monde entier sont parvenus à appréhender ce que sont les réalités de la vie sous l'apartheid et savent maintenant que les prétendues réformes instituées par le régime ne sont qu'une immense tromperie.

Les désinvestissements et les sanctions ne sont plus des sujets de débat mais des options auxquelles on ne peut plus maintenant se dérober. Passons donc aux actes, mais veillons à ce que les mesures convenues soient pleinement respectées et appliquées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Guyana des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Togo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KOUASSI (Togo) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire combien ma délégation se réjouit de vous voir présider cette réunion du Conseil de sécurité, et cela pour des raisons évidentes.

Votre expérience personnelle, votre connaissance du dossier, votre habileté et votre sagesse diplomatiques sont autant de gages certains du succès et de la réussite de nos travaux.

Votre accession à la tête du Conseil de sécurité pour le mois en cours intervient à un moment où la situation en Afrique australe demeure l'une des préoccupations majeures des peuples africains. J'y vois un hommage rendu à votre pays, la Zambie, membre important du "Groupe des Etats de première ligne", tout

M. Kouassi (Togo)

entiers engagés dans un combat sans répit et sans merci contre le système inhumain d'apartheid. J'y vois également un hommage rendu à l'Afrique, continent auquel l'histoire et les hommes ont infligé de grandes douleurs et, parfois, de véritables malheurs, au premier rang desquels émerge l'odieuse politique d'apartheid, objet de nos délibérations actuelles.

A vous voir présider cette réunion du Conseil, je me rappelle combien est lié à votre pays le Manifeste de Lusaka de 1969, grâce au rôle éminent joué par votre chef d'Etat, S. E. le Président Kenneth Kaunda, de la Zambie. Les membres du Conseil de sécurité se rappellent parfaitement que ce document des Nations Unies, qui offrait pourtant une base et une méthode non violente pour le règlement du problème sud-africain, fut rejeté avec mépris par l'Afrique du Sud.

Je me rappelle également que c'est le Président de votre pays, la Zambie, qui conduisit, en 1970, la première mission de bonne volonté de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en Italie, en République fédérale d'Allemagne, en France et au Royaume-Uni, pays alors considérés comme des partenaires commerciaux privilégiés de l'Afrique du Sud, pour les dissuader de continuer à fournir toute assistance aux régimes d'oppression coloniale et raciale en Afrique et de poursuivre

"les actes transgressant les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Afrique du Sud, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et de la stabilité dans la région."

Il est heureux que les hauts représentants de ces puissances se retrouvent tous aujourd'hui au Conseil de sécurité sous votre présidence. Votre tâche n'en sera que plus aisée puisque la voie du dialogue, de la négociation et de la coopération vous a été préparée et pavée par votre président de la République.

Voilà, Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles je tiens à vous féliciter très vivement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité comme je rends hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Venezuela, S. E. M. Andres Aguilar, pour la manière particulièrement compétente et responsable dont il a su conduire les travaux du Conseil au cours du mois précédent.

Je suis heureux, prenant la parole pour la première fois cette année devant le Conseil, d'adresser mes chaleureuses félicitations aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et de leur souhaiter plein succès dans leur mission.

M. Kouassi (Togo)

Permettez-moi, enfin, Monsieur le Président, de vous exprimer ma gratitude à vous et à tous les membres du Conseil de sécurité pour avoir bien voulu m'inviter à participer aux travaux actuels du Conseil en vue de prononcer cette déclaration au nom de mon gouvernement.

Le fait que le Conseil de sécurité se saisit de nouveau du dossier de l'Afrique du Sud en ce moment critique de la lutte contre l'apartheid traduit le refus de la communauté internationale de s'accommoder d'un système politique érigeant l'avilissement de l'homme, l'oppression sociale en doctrine d'Etat et la violence en instrument de gestion de la société. Il ne me paraît pas utile d'évoquer ici les nombreuses initiatives politiques et diplomatiques menées au niveau de l'Organisation des Nations Unies, de l'OUA, des Non-Alignés, de la Communauté économique européenne (CEE) et du Commonwealth en vue de faire entendre raison aux racistes de Pretoria. Mille et une fois, il leur a été tendu la perche de la coopération pour la liberté, la paix et la justice en Afrique du Sud. Mille et une fois, les racistes de Pretoria ont trahi la communauté internationale.

Les derniers événements qui se développent en Afrique du Sud sont révélateurs des intentions arrêtées de la minorité raciste de ce pays. Ils confirment la détermination du Gouvernement raciste sud-africain de poursuivre la politique inhumaine d'apartheid. Ils rappellent à ceux d'entre nous qui s'efforcent d'espérer encore, contre tout espoir raisonnable, un changement quelconque dans le comportement arrogant et belliqueux de Pretoria qu'il est vain de continuer à se bercer d'illusions. Ils s'inscrivent enfin dans une logique implacable, propre au système même d'apartheid qui ne peut survivre sans répression.

Aujourd'hui plus que jamais, le régime raciste de Pretoria se caractérise par les détentions arbitraires, les bannissements, le déracinement de familles et l'imposition d'un état d'urgence qui a entraîné davantage encore d'assassinats d'hommes, de femmes et d'enfants innocents dans les cités noires. Ces faits indiquent qu'il y a aujourd'hui un ferment explosif en Afrique du Sud.

Etant donné la menace à la paix et à la sécurité internationales que représentent l'existence de l'apartheid en Afrique du Sud et les actes de terrorisme et d'agression perpétrés par cet Etat contre les Etats voisins, ainsi que l'occupation illégale de la Namibie, il est absolument impérieux que la communauté internationale prenne d'urgence ses responsabilités pour éliminer le système abominable d'apartheid. La façon la plus directe, la plus convaincante et la plus pacifique de le faire passe par l'application de sanctions économiques.

M. Kouassi (Togo)

Des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte sont le minimum nécessaire. Elles s'imposent pour trois raisons : premièrement, parce que les affronts, l'esclavage, la violence et les dangers pour la paix mondiale inhérents à la politique du racisme organisé constituent un crime contre l'humanité; deuxièmement, parce que l'Afrique du Sud a jeté un défi aux Nations Unies à propos de la Namibie; troisièmement, parce que ce défi est constant et que des attaques directes et indirectes conduites contre ses voisins indépendants se perpétuent. C'est pourquoi la communauté internationale, prenant conscience de la réalité, en appelle de plus en plus à une action concertée sur le plan politique, diplomatique et économique en vue de l'isolement total du pays de l'apartheid.

M. Kouassi (Togo)

A cet égard, il y a lieu de se féliciter de l'institution du Comité Africa par le huitième Sommet des pays non alignés comprenant l'Inde, la Zambie, le Zimbabwe, le Congo, l'Algérie, le Nigéria, la Yougoslavie, le Pérou et l'Argentine, lequel comité vise, entre autres, à octroyer une aide concrète et conséquente au mouvement de libération nationale en Afrique australe. Il est réconfortant de voir le Gouvernement français annoncer son intention d'apporter sa contribution importante à ce fonds.

De surcroît, une véritable campagne contre l'apartheid s'est délenchée l'année dernière, qui a amené un certain nombre de pays à adopter des sanctions contre le régime minoritaire d'Afrique du Sud. Qu'il suffise de rappeler à cet égard le Séminaire sur l'embargo sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud tenu à Londres, du 28 au 30 mai 1986, le Séminaire sur l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud tenu à Oslo, du 4 au 6 juin 1986 et la Conférence mondiale sur l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste tenue à Paris, du 16 au 20 juin 1986. Les résultats de ces trois campagnes ont été sensibles. Outre les sanctions limitées adoptées par le Commonwealth, la CEE et les pays scandinaves, le train de mesures adopté par le Congrès des Etats-Unis au titre du "Comprehensive anti-apartheid Act of 1986" constituent de sérieux pas dans la bonne direction. Nous exprimons notre soulagement devant le désengagement des multinationales américaines telles que IBM, Honeywell, Coca-Cola, General Motors et autres du pays de l'apartheid.

Mais la façon dont le régime raciste de Pretoria a réagi devant ces sanctions montre que tant que ces sanctions seront volontaires et sélectives, donc limitées, la minorité raciste pourra toujours y faire face par divers moyens liés à la complexité des relations économiques internationales. Pour éviter l'impasse, il nous faut franchir l'étape suivante; les délibérations présentes doivent à tout prix amener le Conseil de sécurité à emboîter le pas à l'histoire, pour faire avancer la cause de la paix, elle-même intimement liée à la cause de la liberté et de la dignité de l'homme. C'est pourquoi ma délégation lance un appel pressant à tous les membres permanents du Conseil de sécurité afin qu'ils adoptent sans hésiter l'imposition de sanctions économiques, obligatoires et contraignantes contre le régime raciste d'Afrique du Sud, afin de libérer les millions de Sud-Africains et de Namibiens de la tragédie et du cauchemar qu'ils vivent depuis

M. Kouassi (Togo)

des décennies. Une banqueroute économique consécutive à l'application de telles sanctions amènerait bien vite les racistes de Pretoria à coopérer avec la communauté internationale à l'endroit de laquelle ils n'ont exprimé jusqu'ici que mépris, arrogance et défi.

A cet égard, ma délégation note avec déception que certains pays - et le représentant de l'Afrique du Sud l'a clairement signifié au début des débats - se sont constamment opposés à l'imposition de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud en se prévalant, à tort, du fait que les sanctions porteraient atteinte à la population noire de l'Afrique du Sud et des Etats voisins qui dépendent économiquement de l'Afrique du Sud. Cet argument n'est pas acceptable pour ma délégation car les populations que l'on est censé protéger contre les répercussions néfastes des sanctions économiques sont déjà disposées à tous les sacrifices. Pour elles, ces sacrifices, y compris ceux qui accompagnent les sanctions, sont acceptables pourvu qu'elles soient provisoires, car il s'agit, avant tout, de lutter contre la poursuite de l'esclavage, de l'oppression et de la destruction de vies humaines et de biens. C'est, à présent, la seule arme dont dispose la communauté internationale pour promouvoir une évolution démocratique et pacifique en Afrique du Sud.

Nous nous trouvons à la croisée décisive des chemins. Il nous faut prendre avec courage les mesures qui s'imposent pour obliger les dirigeants sud-africains à abandonner les pratiques anachroniques car si l'apartheid ne disparaît pas, toute la sous-région de l'Afrique australe risque de connaître un très violent bouleversement.

Le Togo en appelle une fois encore à tous les Etats membres permanents du Conseil pour qu'ils se prononcent sans ambiguïté en faveur de la raison, de la justice et de la liberté, dans l'intérêt de la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation a grandement confiance dans la capacité du Conseil de sécurité de contribuer à l'instauration de la paix en Afrique australe, et il ne peut y réussir qu'en s'inspirant de cette suggestion, combien opportune, exprimée par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, portant la cote A/40/1. Il faut, disait le Secrétaire général, que :

M. Kouassi (Togo)

"Le Conseil de sécurité fasse, dans le proche avenir, un effort résolu et consenti pour résoudre un ou deux des problèmes majeurs dont il est saisi, en utilisant plus pleinement les possibilités d'intervention que lui donne la Charte." (A/40/1, p. 3)

Nous pensons que l'un de ces problèmes est, aujourd'hui, le défi lancé par l'apartheid en Afrique du Sud.

Si, à l'issue de sa réunion actuelle, le Conseil de sécurité parvenait à adopter à l'unanimité une résolution contenant des mesures efficaces appropriées à la situation dangereuse qui prévaut aujourd'hui en Afrique du Sud, il mériterait la confiance que nous avons eu raison de placer en lui. Il mériterait alors la reconnaissance de la communauté internationale pour avoir apporté une contribution appréciable au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Togo des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. AGUILAR (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois. Nous connaissons le rôle important que la Zambie, pays de première ligne, a joué et joue dans la lutte qui se poursuit pour l'élimination du colonialisme et pour le respect des droits et des libertés fondamentales de tous les peuples, lutte à laquelle nous nous identifions pleinement. Nous connaissons vos brillants états de services et votre attachement aux nobles idéaux des Nations Unies et c'est pourquoi nous sommes certains que vous dirigerez nos travaux avec succès. Vous pouvez, bien entendu, compter sur la collaboration la plus large de la délégation du Venezuela, pays uni au vôtre par des liens de solidarité et d'amitié cordiale.

Je voudrais aussi exprimer toute ma reconnaissance pour les manifestations d'estime que j'ai reçues de votre part et de celle d'autres représentants à propos de mon travail en tant que président pour le mois précédent.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois encore pour examiner la question de l'Afrique du Sud. Nous ne pouvons pas ajouter grand-chose à ce qui a été dit au cours du débat sur cette question, qui a commencé mardi dernier. Ce qui se passe en Afrique australe est bien connu de tous. Nous avons entendu avec peine et grave préoccupation le récit si vivant fait par les représentants des divers pays de la

M. Aguilar (Venezuela)

région des souffrances de la majorité opprimée de l'Afrique du Sud, résultat de la cruelle répression exercée par le régime minoritaire raciste de Pretoria, et des graves conséquences de l'action continue menée par ce gouvernement pour déstabiliser les pays voisins. Nous avons entendu, en outre, la déclaration arrogante du représentant de Pretoria, qui était une nouvelle manifestation de l'attitude d'un gouvernement sourd à la condamnation universelle de sa politique et de ses pratiques et aveugle devant le fait que, malgré le puissant appareil policier et militaire qui lui permet de se maintenir au pouvoir, cet édifice, construit sur l'humiliation et l'exploitation de la majorité, s'écroulera tôt ou tard.

M. Aguilar (Venezuela)

Nous sommes donc bien informés quant aux faits et nous savons parfaitement que la politique d'apartheid que continue d'exercer le Gouvernement sud-africain, en dépit de la répudiation universelle de cette politique, est la cause de tous ces maux.

Cette condamnation générale repose sur les principes contenus dans la Charte des Nations Unies elle-même, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux. Il est également évident, comme il a été dit bien souvent, que la politique d'apartheid ne se prête pas à la réforme. La seule solution, c'est le démantèlement total d'un système qui est l'exemple le plus grave et le plus odieux de discrimination raciale et de mépris de la dignité humaine. Il ne fait pas de doute non plus que les petites réformes qui ont été apportées ces dernières années à la législation qui consacre cette politique ne touchent pas à l'essence même du système. Nous n'avons pas besoin de preuves supplémentaires de la volonté de la minorité raciste qui exerce le pouvoir en Afrique du Sud de maintenir les lignes de base de cette politique.

Je crois que nous sommes tous d'accord, à l'exception bien sûr du Gouvernement sud-africain, pour reconnaître que la situation en Afrique du Sud empire de jour en jour et met en danger non seulement la paix et la sécurité de la région mais encore la paix et la sécurité internationales.

Il ne peut y avoir de doute non plus actuellement quant à l'attitude du Gouvernement d'Afrique du Sud et sa volonté de poursuivre indéfiniment sa politique d'apartheid. En effet, tous les efforts que les Nations Unies déploient depuis plus de 40 ans pour amener un changement d'attitude dans ce gouvernement sont restés vains. Les résolutions de ce conseil, de l'Assemblée générale et des organismes de prise de décision les plus élevés des institutions spécialisées du système des Nations Unies n'ont servi à rien jusqu'ici. Même l'embargo sur les armes imposé par la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité et les sanctions sélectives, arrêtées volontairement en temps voulu par les Etats-Unis et les pays de la communauté européenne ne semblent pas avoir été suffisants.

Quel remède reste-t-il donc? Pour notre part, comme nous l'avons dit en d'autres occasions - et pour ne pas remonter trop loin, dans nos déclarations faites en ce conseil le 11 février, le 23 mai et le 18 juin 1986 -, la seule façon de contraindre le gouvernement de Pretoria à respecter les obligations qu'il assume en tant que Membre des Nations Unies, c'est d'imposer des mesures coercitives, prévues au Chapitre VII de la Charte. Seule une manifestation claire et sans

M. Aguilar (Venezuela)

équivoque de la volonté de la communauté internationale d'appliquer ces dispositions de la Charte peut amener le Gouvernement de l'Afrique du Sud à conclure qu'il ne peut persister à pratiquer ses politique et pratiques criminelles.

En conséquence, nous apportons notre plein appui au projet de résolution présenté par les pays non alignés membres du Conseil, l'Argentine, le Congo, les Emirats arabes unis, le Ghana et la Zambie, dans lequel, le Conseil, au paragraphe 5 du dispositif, décide d'imposer une série de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément à l'Article 41 de la Charte.

L'argument selon lequel l'imposition de ces sanctions portera préjudice principalement à la population non blanche d'Afrique du Sud et aux pays voisins a été sans aucun doute le point le plus controversé de ce débat. Les déclarations faites par des représentants qualifiés des majorités d'Afrique du Sud et des Etats voisins indiquent clairement qu'ils sont pleinement conscients de ce fait, mais que c'est le prix qu'ils sont prêts à payer.

Certes, l'Article 50 de la Charte, stipule :

"Si un Etat est l'objet de mesures préventives ou coercitives prises par le Conseil de sécurité, tout autre Etat, qu'il soit ou non Membre des Nations Unies, s'il se trouve en présence de difficultés économiques particulières dues à l'exécution desdites mesures, a le droit de consulter le Conseil de sécurité au sujet de la solution de ces difficultés."

A la lumière de cette disposition, il semblerait indiqué d'entamer d'ores et déjà l'examen des mesures nécessaires pour limiter, dans la mesure du possible, les conséquences néfastes que ces sanctions pourraient avoir pour les victimes de l'oppression et de l'agression continuelle du Gouvernement sud-africain. Il est certainement préférable de donner une assistance aux populations qui pourraient être touchées par ces mesures coercitives que de faire face, tôt ou tard, à un conflit sanglant qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous dire combien la délégation ghanéenne est fière et heureuse de vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois de février. Cette fierté ne tient pas seulement au fait que nous partageons les mêmes intérêts en tant qu'Etats africains frères et membres du Mouvement non aligné mais également au fait que vous avez déjà marqué vos responsabilités de vos qualités personnelles de charme, de

M. Gbeho (Ghana)

compétence diplomatique et de grande expérience. Je suis heureux de vous féliciter au nom du Gouvernement et du peuple ghanéens car nos deux pays, grâce aux relations très étroites nouées entre nos deux dirigeants, le Président Kenneth Kaunda et le Président Kwame Nkrumah, ont joué un rôle non négligeable dans l'histoire de la décolonisation en Afrique. Pour ces raisons, vous pouvez compter sur l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Je voudrais également rendre un hommage très mérité à votre prédécesseur, M. Andrés Aguilar, du Venezuela, pour la façon excellente dont il s'est acquitté de ses fonctions. Son sérieux doublé d'un sens très aigu de la justice et de l'équité a facilité les efforts du Conseil dans la solution des nombreuses questions qui se sont posées au cours du mois de janvier. Ma délégation lui en est reconnaissante.

Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour féliciter personnellement très chaleureusement tous nos collègues qui se sont joints récemment au Conseil de sécurité. Bien qu'ils soient nouveaux, ils sont des diplomates expérimentés venant de pays qui ont une longue tradition de diplomatie multilatérale. Nous espérons par conséquent non seulement pouvoir coopérer avec eux dans nos tâches communes au Conseil, mais également tirer parti de leur riche expérience.

Le Conseil est saisi de la situation en Afrique du Sud à la demande du Groupe africain aux Nations Unies. Le Groupe africain a demandé un débat urgent du fait de la détérioration rapide de la situation dans l'Afrique du Sud de l'apartheid; en fait, il est allé un peu plus loin en demandant que le Conseil de sécurité impose maintenant des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud dans certains domaines clairement définis. Dans les déclarations faites devant le Conseil, de multiples raisons ont été apportées en faveur de cette requête et un tableau clair de la situation qui règne actuellement dans le pays a été esquissé. Je n'ai pas l'intention de répéter tout cela. Je voudrais toutefois souligner le fait indéniable que, depuis la proclamation d'un état d'urgence en Afrique du Sud, plus de 2 500 personnes ont été tuées et plus de 30 000 personnes sont détenues sans jugement. Les enfants sont devenus la cible spéciale des forces de sécurité. Il y a actuellement 4 000 enfants soit détenus, soit disparus. Depuis juin 1986, quelque 8 200 enfants, soit 40 % du nombre total des détenus, ont été incarcérés sans jugement. Sur ce nombre, 3 000 ont 14 ans ou moins.

M. Gbeho (Ghana)

Les événements des quelque 18 derniers mois illustrent par conséquent de façon macabre ce dont le régime minoritaire blanc est capable devant l'opposition à son système inacceptable d'apartheid : oublier toute raison et poursuivre une politique de répression, forcer le déplacement des Noirs vers ce que l'on appelle les bantoustans et fourbir sa machine militaire contre l'opposition interne et externe.

Dans ces circonstances, la délégation du Ghana juge que le Conseil de sécurité a l'urgent devoir d'agir rapidement, fermement et collectivement pour éviter ce qui risque autrement de devenir une guerre raciale. Nous pensons que la persuasion à elle seule ne suffira pas auprès du régime de Botha, essentiellement parce que celui-ci a clairement démontré son attachement au système d'apartheid, mais aussi parce que la mise en place l'année dernière du National Security Management System, réseau de commissions de sécurité et de système d'action, a privé l'administration civile de la possibilité de céder à la persuasion étrangère. En d'autres termes, le pouvoir est aujourd'hui, comme jamais auparavant, concentré dans les mains des forces de sécurité qui ne dissimulent pas leur volonté féroce de maintenir l'apartheid.

Les Etats Membres africains des Nations Unies ont décidé de réclamer en la matière une action internationale concertée, car c'est le seul moyen pacifique dont nous disposons aujourd'hui pour empêcher que les regrettables événements ne s'aggravent encore dans ce pays et y fassent davantage de morts. Bref, la demande d'examen, par le Conseil, de cette question importante répond à l'opinion internationale écrasante qui souhaite l'isolement économique, politique et social de l'Afrique du Sud en raison de la violence déchaînée contre 24 millions de ses propres citoyens par une minorité blanche.

Le Groupe de personnes éminentes du Commonwealth, la majorité écrasante de la Communauté économique européenne (CEE) et le Congrès des Etats-Unis - pour ne mentionner que ceux-là - sont tous en faveur d'une interdiction totale des échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud et des investissements dans ce pays. En outre, les réunions au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Mouvement non aligné ont également donné leur aval à une politique ferme et sans équivoque.

Ma délégation est convaincue que tous les membres du Conseil reconnaissent comme nous que l'apartheid n'est pas seulement un système détestable et cruel, mais qu'il est aussi une terrible atteinte à la morale à notre époque. Nous

M. Gbeho (Ghana)

reconnaissons également que le Conseil a un rôle à jouer et doit s'employer à faire disparaître rapidement cette souillure de la civilisation du XXe siècle. En tant que Membres des Nations Unies, nous avons, ces dernières années, considéré que deux options s'offraient au Conseil : premièrement, l'art de la persuasion ou engagement constructif; deuxièmement, l'imposition de sanctions conformément au Chapitre VII de la Charte.

La question qui gêne actuellement la délégation du Ghana c'est celle de savoir si, face aux preuves indiscutables qu'on se livre à une répression violente, à la torture d'hommes, de femmes et d'enfants, à la détention sans jugement, à la privation des droits de l'homme et des droits politiques, à des réformes creuses, à l'assassinat politique, à la déstabilisation et à l'agression contre les Etats africains indépendants, face aussi à l'échec manifeste de la politique d'"engagement constructif", le Conseil de sécurité peut vraiment convaincre quiconque que continuer dans la voie de la persuasion est la bonne solution.

Par ailleurs, l'option des sanctions obligatoires a été réclamée avec insistance par la majorité écrasante de la communauté internationale, y compris les gouvernements. Nous craignons qu'en reculant devant les sanctions obligatoires, à ce stade, nous ternissions l'image du Conseil et sa crédibilité en tant qu'espoir suprême pour les gouvernements et les peuples opprimés dans le monde entier. Autrement dit, le Conseil de sécurité est confronté à un grave défi au moment crucial où la question des sanctions occupe un rang de priorité élevé dans l'ordre du jour de la plupart des réunions internationales. L'opinion publique internationale - pour ne pas dire les mandants les gouvernements que nous représentons autour de cette table - exigera à la fin de ce débat des explications sur la façon dont nous avons traité de cette importante question.

S'efforçant apparemment d'amadouer les amis de l'Afrique du Sud, le représentant du régime Botha a, dans sa déclaration du mardi 17 février, abordé des thèmes connus. La délégation ghanéenne aurait préféré ignorer cette déclaration, tout d'abord en raison de son arrogance et ensuite parce qu'elle n'apporte rien de nouveau. Toutefois, j'ai décidé de revenir sur certains aspects de cette déclaration car elle contient un certain nombre de points fallacieux et discutables que l'on ne devrait pas laisser passer sans commentaires et qui sont trop fréquemment repris dans des milieux connus.

M. Gbeho (Ghana)

Le représentant de l'Afrique du Sud, par exemple, a parlé "des difficultés et des souffrances aux communautés qu'elles sont censées aider." (S/PV.2732, p. 18), faisant apparemment allusion à l'excuse bien connue des opposants aux sanctions qui ont toujours mis en avant les conséquences économiques qu'auraient les sanctions pour la population noire de l'Afrique du Sud pour défendre leurs propres intérêts commerciaux. C'est pure hypocrisie que de s'opposer aux sanctions en raison "des difficultés et des souffrances" des Noirs en Afrique du Sud. S'inquiéter exagérément à l'idée que quelques milliers de Noirs risqueraient de perdre leur maigre salaire lorsque des millions d'entre eux sont réduits depuis si longtemps à une misère déshumanisante et sont en butte à une oppression impitoyable est même plutôt une manifestation d'insensibilité. Les mouvements de libération qui forment les aspirations de la population opprimée d'Afrique du Sud et les Etats de première ligne eux-mêmes ont préconisé ouvertement l'imposition de sanctions, déclarant qu'ils étaient prêts à se sacrifier maintenant, car c'était la seule façon raisonnable de se libérer de la perpétuelle oppression du régime raciste.

Je voudrais également rappeler - car cela a déjà été démontré - que maintenir le système d'apartheid coûte plus en vies et en bien-être à la majorité noire d'Afrique du Sud et aux Etats voisins que de mettre fin à l'apartheid, car il est impossible de renoncer à une Afrique du Sud libre, unie, non raciale et démocratique. De plus, je prie respectueusement les membres du Conseil de se souvenir que lorsque l'abolition de l'esclavage est devenu un thème important au milieu du siècle dernier, l'argument favori de nombreux propriétaires d'esclaves et de leurs défenseurs était que la liberté porterait préjudice aux esclaves car ils y perdraient le logement et la nourriture gratuits, les vêtements, et l'aide en général, et ne pourraient pas se livrer à une activité économique productive puisqu'ils ne posséderaient ni citoyenneté, ni terre, ni biens. L'argument du représentant du régime minoritaire blanc a donc un air de refrain connu et hypocrite.

M. Gbeho (Ghana)

On nous a dit :

"Des réformes d'une grande portée ont été introduites et nombre de mesures discriminatoires ont d'ores et déjà été éliminées de notre constitution."

(S/PV.2732, p. 21)

C'est ce que nous a dit le représentant de Botha. Peut-être le représentant de l'Afrique du Sud ne sait-il pas que ces réformes symboliques exagérées, les préférées de Pretoria, n'ont impressionné personne, pas même les amis conservateurs de Botha. Après avoir récemment analysé la politique d'engagement constructif, une douzaine de hauts fonctionnaires des Etats-Unis triés sur le volet se sont fermement prononcés contre l'approbation de réformes qui ne tiennent pas compte des préoccupations fondamentales des Sud-Africains noirs.

De l'avis de ce groupe, les applaudissements en faveur de réformes parcelaires se sont révélés contreproductifs. De plus, les membres du groupe ont souligné que les changements doivent s'inscrire dans un processus de négociation avec les dirigeants des organisations noires, y compris l'ANC et son chef, Nelson Mandela.

Quoi qu'il en soit, comment le représentant de l'Afrique du Sud peut-il essayer de convaincre le Conseil de réformes dignes de ce nom dans la politique et les pratiques de l'apartheid, alors que des lois scélérates comme le Bantu Authorities Act ou le Population Registration Act figurent encore en bonne place dans les statuts du régime raciste? Ou, par "réformes", le représentant de l'Afrique du Sud raciste entend-il le processus officiel consistant à modifier sur papier la pigmentation des Sud-Africains en Noirs, Métis et Blancs pour satisfaire aux règles perverses du reclassement?

Dans la déclaration de mardi du représentant du régime raciste de Pretoria, on retrouvait la tentative familière de jouer sur la menace communiste à laquelle un trop grand nombre déjà de naïfs croient en Occident. Faisant apparemment référence aux tenants des sanctions, le représentant sud-africain a dit que :

"... ils se rangent au côté des forces de la violence et de l'anarchie qui ne cherchent pas à établir une société juste et démocratique en Afrique du Sud mais, par la terreur et l'intimidation, encouragent ouvertement le renversement de la démocratie en Afrique du Sud pour la remplacer par une dictature à dominante marxiste, sous laquelle la revendication 'un homme-une voix' sera alors totalement vaine." (S/PV.2732, p. 22)

M. Gbeho (Ghana)

En fait, l'essence de l'apartheid, c'est la violence. Ses principes fondamentaux s'inspirent de la théorie calviniste du XVIIe siècle selon laquelle la race des élus a le droit divin de dominer d'autres races qui sont perpétuellement condamnées à la servitude, et ils comportent tous les éléments de la violence. De plus, le maintien de l'interdiction de l'ANC et du Pan Africanist Congress of Azania et d'autres organes nationaux de libération est - et il faut le souligner - également en soi une invitation directe à la violence.

Quant à l'accusation de communisme ou de marxisme, elle est aussi fautive qu'ennuyeuse. Tout le monde sait que pratiquement tout le monde a percé à jour cette excuse, car elle a toujours été utilisée comme slogan facile pour exciter les extrémistes et les ignorants. Déjà, le 10 décembre 1965, le révérend Martin Luther King Jr. a dit à Hunter College, ici à New York :

"En Afrique du Sud, aujourd'hui, toute opposition à la suprématie blanche est condamnée en tant que communisme et, en son nom, l'ordre juridique est détruit; une ségrégation médiévale est organisée avec une efficacité et une énergie dignes du XXe siècle; une forme perfectionnée d'esclavage est imposée par une minorité à une majorité qui est maintenue dans une misère épouvantable; la dignité de la personne humaine est avilie, et l'opinion mondiale est défiée avec arrogance."

En 20 ans, l'attitude du régime minoritaire raciste en Afrique du Sud n'a pas changé.

Le Conseil de sécurité n'est pas démuni pour arrêter une dérive vers un affrontement encore plus violent entre les races en Afrique du Sud, avec les répercussions graves que celui-ci aurait pour la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, la délégation ghanéenne se joint à ses collègues non alignés et africains pour exhorter le Conseil, et en particulier les amis de l'Afrique du Sud, à reconnaître les réalités de la situation et à réviser leur attitude. Des sanctions obligatoires sont la seule option ferme permettant de mettre fin à l'apartheid, notamment dans l'atmosphère lourde de l'Afrique du Sud contemporaine.

Ma délégation a entendu certaines interventions dans lesquelles un scepticisme persistant se manifestait à propos des sanctions obligatoires, même sous une forme limitée, et dans lesquelles on préférait un régime de sanctions volontaires. Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui font du démarchage pour cette approche, car

M. Gbeho (Ghana)

cela ne servira, qu'on le veuille ou non, qu'à faire gagner du "temps de répression" à l'administration sud-africaine et qu'à causer des milliers de morts au sein de la population noire d'Afrique du Sud.

Rappelons-nous que le Conseil, par deux fois dans le passé, dans ses résolutions 566 (1985) et 569 (1985), avait prescrit des sanctions volontaires limitées. Nous pensons qu'une action semblable, dans les circonstances actuelles, ne fera que conforter le régime raciste. De plus, ma délégation estime que tous les Etats peuvent aujourd'hui, s'ils le veulent, imposer des sanctions volontaires contre l'Afrique du Sud. Rien ne s'y oppose. Certains, ces derniers mois, l'ont fait à des degrés divers, et nous applaudissons leur courage et leur sens de la justice. Ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est faire en sorte que les sanctions, pour être efficaces, soient aussi vastes et coordonnées que possible au niveau mondial. Cette nécessité ne peut être satisfaite qu'en transformant le régime actuel des sanctions volontaires en actes obligatoires. Cela aura l'avantage supplémentaire de décourager les gouvernements, les sociétés et les individus de se précipiter en Afrique du Sud pour tirer parti du vide créé par ceux qui ont suffisamment le sens de la justice pour imposer des sanctions.

Ma délégation n'est pas du tout insensible aux initiatives dignes d'éloges du Congrès américain, des pays nordiques, de certains Etats membres de la Communauté européenne, de l'Australie, du Canada et de quelques autres. Ce projet de résolution sur lequel le Conseil de sécurité se prononcera bientôt a pour but d'aboutir à une action concertée dans des domaines spécifiques. L'objectif des auteurs est modeste : il s'agit de placer toutes les mesures qui sont maintenant le résultat d'initiatives volontaires des Etats Membres sous le "parapluie" des Nations Unies. Le projet de résolution ne prétend pas aller au-delà des mesures déjà approuvées par les législatures des Etats Membres.

Nous avons fait preuve de retenue quant à l'appel en faveur de sanctions obligatoires globales, pour déférer à nos collègues qui ne sont pas encore prêts, sur le plan intérieur, à prendre des mesures de cette ampleur. Dans le choix des produits et des secteurs de l'économie sud-africaine, nous ne sommes pas allés au-delà de ce qui a déjà fait l'objet de décisions volontaires. De plus, le langage utilisé à la fois dans les alinéas du préambule et les paragraphes du dispositif est modeste et le texte est le résultat de négociations intensives et prolongées.

M. Gbeho (Ghana)

J'ajouterai qu'une imposition répétitive de sanctions volontaires telles que celles qui existent déjà n'aurait aucun effet sur le régime de Botha. Tel a été le cas lorsque les sanctions - dignes d'éloges - des Etats-Unis ne comportaient pas d'ingrédients vitaux. Je tiens à citer ce que les autorités sud-africaines ont publié dans le South African digest du 23 janvier 1987 sur l'action des Etats-Unis.

M. Gbeho (Ghana)

"Une 'aubaine' imprévue de plus de 4 milliards de rands par an sera injectée dans les recettes de l'Afrique du Sud suite à une décision prise par les Etats-Unis et visant à exempter 10 minéraux stratégiques de sanctions.

'Les Américains semblent s'éveiller aux réalités des sanctions et au rôle joué par l'Afrique du Sud dans l'approvisionnement du monde occidental en minéraux' a déclaré le Directeur général des affaires des ressources minérales et de l'énergie, M. Louw Albert. Il a ajouté que les Etats-Unis avaient tacitement reconnu qu'ils ne pouvaient se passer de l'Afrique du Sud et que les minéraux étaient d'une importance stratégique vitale pour les Etats-Unis." L'article se poursuivait ainsi :

"Le Ministre des affaires économiques et de la technologie, M. Danie Steyn, a qualifié la décision des Etats-Unis de 'très intéressée', mais il a ajouté que le gouvernement n'avait pas l'intention de conserver ces minéraux.

'Nous ne sommes pas partisans des sanctions; par conséquent toute décision allant à l'encontre des sanctions est la bienvenue' a dit M. Steyn." Les atermoiements rassurent le régime raciste, et nous devons nous efforcer d'agir rapidement et carrément.

Enfin, ma délégation demande instamment aux Membres des Nations Unies, en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité qui continuent de secourir le régime minoritaire raciste et d'alimenter ainsi son intransigeance, d'abandonner les motivations étroites et myopes et de s'associer à une action concrète et ferme contre le régime raciste. En fait, c'est cet appel que lance l'humanité et qui a été si éloquemment exprimé dans de nombreuses instances internationales. Ceux qui continuent de faire obstacle à l'adoption de mesures appropriées ne défendent plus désormais les intérêts des Sud-africains; ils placent leurs intérêts égoïstes au-dessus de la vie de millions de Sud-Africains.

Au moment où nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de sécurité d'agir, il n'y a aucun doute dans nos esprits qu'un jour les Sud-Africains noirs marcheront dans les rues de Pretoria, de Johannesburg et du Cap en toute liberté et sans être entravés par des règlements particuliers ou une quelconque redéfinition artificielle et diabolique de leur essence même. L'histoire n'a jamais fait marche arrière dans le cas des justes luttes, et elle ne le fera pas

M. Gbeho (Ghana)

pour l'Afrique du Sud actuelle. Entre-temps, la délégation ghanéenne espère que les amis de l'Afrique du Sud se rendront compte qu'il serait sage d'accepter le train de sanctions obligatoires proposées dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi, même s'il n'est pas exhaustif.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Ghana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution présenté par l'Argentine, le Congo, le Ghana, les Emirats arabes unis et la Zambie et contenu dans le document S/18705. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix maintenant.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui désirent faire des déclarations avant le vote.

M. BUCCI (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, en vous félicitant de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, j'aimerais vous dire le plaisir qu'éprouve ma délégation à travailler sous la direction compétente du représentant de la Zambie, pays avec lequel l'Italie entretient des relations étroites et amicales et qui joue un rôle de premier plan dans la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

J'aimerais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Aguilar, du Venezuela, pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Les déclarations que nous avons entendues ces jours derniers ont confirmé que la situation en Afrique du Sud demeure sensiblement bloquée. Si une évolution se produit, elle est négative. Les lois raciales continuent d'être rigoureusement appliquées, et la réaction qu'elles suscitent inmanquablement continue de se heurter à des actes de répression. Autrement dit, pour soutenir le régime d'apartheid, un cycle de violence a été déclenché, cycle qu'il semble impossible d'arrêter et qui, de plus, ouvre la porte à de futurs problèmes, dont plusieurs ont été évoqués au cours de ce débat.

Nous avons consacré beaucoup de temps à condamner l'apartheid. En conséquence, ma délégation ne réitérera pas des concepts et des sentiments qui ont d'ores et déjà été exprimés et que nous partageons entièrement.

M. Bucci (Italie)

La communauté internationale ne peut demeurer indifférente face à un système qui institutionnalise le racisme et prive ainsi la majorité de la population sud-africaine de ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Le Conseil doit adopter une position franche et sans équivoque devant cette violation flagrante et systématique des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, le Conseil ne peut ignorer les conséquences de la mise en oeuvre des politiques d'apartheid pour la paix et la stabilité de l'ensemble de la région de l'Afrique australe. La propagation de la violence interne en Afrique du Sud et la position agressive adoptée par le régime sud-africain vis-à-vis des Etats voisins ont créé une situation de tension et d'affrontement armé dans la région qui ne peut que nous préoccuper tous sérieusement.

Tout en demeurant convaincus que le dialogue doit continuer d'être le moyen essentiel d'amener un changement pacifique en Afrique du Sud, nous sommes cependant suffisamment réalistes pour reconnaître que le dialogue avec les autorités sud-africaines s'est graduellement transformé en un monologue en raison de l'attitude de défi adoptée par ces autorités à l'égard de la communauté internationale. Nous estimons par conséquent qu'il est temps pour la communauté internationale d'exercer une pression efficace sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud.

Les moyens grâce auxquels cette pression devrait être exercée ont été l'une des questions essentielles évoquées au cours du présent débat, et l'importance, dans ce contexte, de mesures positives a également été soulignée. La Communauté européenne et ses Etats membres se sont engagés à faire un grand effort dans ce domaine et l'Italie, pour sa part, en tant que membre des Douze, a adopté un certain nombre de mesures politiques, militaires et économiques restrictives contre l'Afrique du Sud et fournit, sur une base bilatérale, une contribution substantielle aux programmes destinés à renforcer l'indépendance économique des Etats de première ligne vis-à-vis de l'Afrique du Sud ainsi qu'aux programmes d'assistance aux victimes de l'apartheid.

M. Bucci (Italie)

En conséquence, mon gouvernement reconnaît que les sanctions économiques, même obligatoires, sont devenues une partie indispensable d'une stratégie visant à promouvoir un changement pacifique en Afrique du Sud, à condition qu'elles ne privent pas la communauté internationale de sa capacité d'influencer les événements dans ce pays. Dans le contexte d'une stratégie soigneusement étudiée et généralement convenue, des sanctions obligatoires sélectives peuvent à notre avis jouer un rôle utile et constituer un puissant message politique en même temps qu'un instrument de nature à exercer des pressions progressives en faveur du changement sur le Gouvernement sud-africain.

On peut débattre de l'utilité des sanctions économiques en tant que moyen de faire pression sur l'Afrique du Sud, du choix des mesures spécifiques, lorsqu'une sélection est faite comme dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, ou de la question de savoir si parmi toutes les mesures possibles celles qui sont proposées sont véritablement les plus appropriées pour contribuer à la réalisation des objectifs auxquels nous sommes tous attachés.

Pour mon gouvernement, cependant, ce qui ne peut être débattu c'est la question des droits de l'homme, particulièrement lorsqu'elle mène vers une menace à la paix et à la stabilité dans l'ensemble d'une région. Le but essentiel de l'initiative prise par le Groupe d'Etats africains de demander ce débat était d'attirer l'attention de l'opinion mondiale et de demander au Conseil de se prononcer clairement sur la politique d'apartheid et sur son impact sur la paix dans la région. En conséquence, nous avons l'intention de répondre positivement à cette initiative et de voter pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous voudrions que notre position soit bien comprise comme étant l'expression profonde et sincère d'une condamnation de l'apartheid et de notre ferme attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais au nom de ma délégation vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois et vous adresser mes vœux personnels. Votre tact et votre esprit de décision vous ont déjà permis de vous acquitter de vos responsabilités de façon remarquable. En outre, nous attachons beaucoup d'importance aux relations étroites que nous entretenons de longue date avec votre pays, la République de Zambie.

M. Okun (Etats-Unis)

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Aguilar, du Venezuela, pour sa direction éclairée des travaux du Conseil le mois dernier.

Peu de mots dans le lexique politique contemporain ont un sens plus négatif que le mot apartheid. Il signifie préjugé, haine, peur, oppression, désespoir et mort. C'est la négation des espoirs exprimés dans la Charte des Nations Unies. L'existence même de l'apartheid en 1987 a de quoi rendre perplexe. Il nous fait prendre conscience une fois de plus du vil aspect de la nature humaine.

Tous ceux représentés ici essaient de trouver les moyens d'éliminer l'apartheid de la face de la terre. Notre tâche principale est de persuader les Sud-Africains de bannir l'apartheid de leur pays. Ce but souhaitable, cependant, n'aurait guère de sens si à l'histoire future de l'Afrique du Sud devait s'appliquer le vers de Tacite : Ils ont fait un désert et l'ont baptisé paix. L'apartheid doit être éliminé, mais il doit l'être d'une façon propre à renforcer la capacité de l'Afrique du Sud à se transformer en une démocratie prospère, multiraciale et en une force dynamique de développement de la moitié australe du continent. L'autre possibilité, comme le Président P. W. Botha le reconnaît dans les mots mais le méconnaît dans les actes, est "trop horrible pour être envisagée".

Mon gouvernement est convaincu que la majorité des Etats Membres partagent une vision commune pour l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. Nous espérons voir les Sud-Africains remplacer l'apartheid par un système démocratique non racial, qui garantirait la citoyenneté et l'égalité de droit politique pour tous. Nous espérons que tous les Sud-Africains jouiront des droits légaux que les habitants des sociétés démocratiques considèrent comme les garants de leur liberté individuelle. Nous souhaitons voir instaurer la liberté de la presse, de religion et de parole pour tous. Nous espérons que les Sud-Africains seront libres de participer à une économie où le droit à la propriété privée sera pleinement respecté. Nous souhaitons oeuvrer avec les Sud-Africains de toutes les races à la réalisation de ces objectifs. Nous ne voulons pas voir imposer un système politique qui ne ferait que substituer une forme de tyrannie à une autre.

Les Etats-Unis préconisent que toutes les personnes qui en sont privées pour des raisons de race recouvrent leur citoyenneté nationale. Les Etats-Unis préconisent l'abrogation de toutes les lois restrictives - comme le Group Area Act,

M. Okun (Etats-Unis)

le Population Registration Act et toutes les autres lois de l'apartheid. Les Etats-Unis préconisent le droit pour tous, la libération de tous les prisonniers politiques et la réintégration des homelands à la République sud-africaine. Les Etats-Unis préconisent également la cessation immédiate de la violence par toutes les parties afin que soit créé un climat propice aux négociations.

La question est de savoir ce que les Etats-Unis et les autres pays peuvent faire pour contribuer à la réalisation de ces objectifs. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est de savoir si les sanctions obligatoires permettront de réaliser ces objectifs. Au cours de l'année passée, des sanctions nationales imposées par nombre de gouvernements, dont le mien, ont été sensiblement renforcées. Néanmoins, la situation à l'intérieur de l'Afrique du Sud s'est incontestablement aggravée. Alors que l'économie s'affaiblit, la répression s'accroît. Dans ces circonstances, mon gouvernement ferait preuve de légèreté s'il croyait que des sanctions obligatoires imposées par l'Organisation peuvent conduire automatiquement aux résultats souhaités par la majorité de la communauté internationale

Au contraire, mon gouvernement est convaincu que des sanctions obligatoires ne mettront pas fin pacifiquement à l'apartheid et rendront difficile, voire impossible la réconciliation interne et le développement économique régional. Mon gouvernement est convaincu que si des sanctions obligatoires étaient imposées par la communauté internationale à ce stade, elles entraîneraient la destruction progressive de l'économie sud-africaine et une intensification de la répression dans ce pays étant donné que ceux qui sont actuellement au pouvoir s'efforcent de consolider leur emprise. Qui doute de la capacité du Gouvernement sud-africain actuel de faire subir la plus grande partie des conséquences de sanctions obligatoires à ses citoyens noirs ainsi qu'à ses voisins immédiats? Il est illusoire de penser que l'aide des démocraties industrialisées allégerait le fardeau que les sanctions obligatoires imposeraient inévitablement aux voisins immédiats de l'Afrique du Sud.

Mon gouvernement rejette totalement l'idée selon laquelle nous devrions éliminer l'apartheid en provoquant l'effondrement de l'économie sud-africaine et, par voie de conséquence, une révolution violente. Ceux qui préconisent la violence en tant que politique de changement en Afrique du Sud semblent disposés à tolérer

M. Okun (Etats-Unis)

des pertes humaines énormes et semblent oublier que cette violence pourrait renforcer plutôt qu'affaiblir l'oppression. Mon gouvernement est convaincu que nous devons poursuivre toutes les voies possibles susceptibles de mener à l'élimination pacifique de l'apartheid. Forts de cette conviction, les Etats-Unis se sont voués à un effort diplomatique continu pour amener toutes les parties à entamer des négociations.

M. Okun (Etats-Unis)

A cet égard, le Secrétaire d'Etat Shultz et le Sous-Secrétaire d'Etat Armacost se sont rendus récemment en Afrique. Les réunions tenues par le Secrétaire d'Etat Shultz avec des Sud-Africains de toutes tendances politiques constituent le tout dernier exemple des efforts poursuivis par mon gouvernement pour contribuer à la recherche d'une solution positive aux problèmes de l'Afrique du Sud.

Tout en gardant à l'esprit un règlement négocié, les Etats-Unis appliquent aussi fidèlement des mesures limitées et sélectives contre l'Afrique du Sud. Ces mesures soulignent le sérieux avec lequel nous rejetons l'apartheid. Qu'il me soit permis d'attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait que ces mesures comprennent un embargo sur les armes plus strict que celui recommandé par le Conseil.

Les Etats-Unis reconnaissent que d'autres nations pensent également que des sanctions globales imposées au plan national peuvent contribuer à la recherche d'une solution non violente aux problèmes de l'Afrique du Sud. Cependant, d'autres estiment que la meilleure politique consiste à adopter des sanctions sélectives ou à utiliser d'autres moyens que les sanctions.

Mon gouvernement s'oppose donc à la philosophie qui sous-tend le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Les Etats-Unis ne pensent pas que l'Organisation des Nations Unies doive indiquer à tous ses Membres la politique appropriée à suivre. Mon gouvernement est convaincu que chaque nation doit être libre de déterminer la forme et le type de mesures qu'il doit prendre pour éliminer l'apartheid. Mon gouvernement estime également que l'imposition de sanctions obligatoires par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies préconisée dans ce projet serait pratiquement impossibles à réaliser.

Mon gouvernement a encore une objection grave à soulever à propos de ce projet de résolution. Si ce texte était approuvé, il serait difficile, voire impossible, au Conseil de se mettre ensuite d'accord sur une aune permettant de déterminer si des progrès suffisants ont été faits vers le démantèlement de l'apartheid pour justifier la levée des sanctions imposées par le Conseil.

Pour les raisons que je viens d'exposer, ma délégation votera contre ce projet de résolution. Ce faisant, nous ne votons pas en faveur de l'apartheid. Mon gouvernement continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ce système maléfique soit éliminé de manière pacifique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Nous allons maintenant procéder au vote sur le projet de résolution S/18705.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Argentine, Bulgarie, Chine, Congo, Ghana, Italie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Venezuela, Zambie.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : France, Japon.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution n'a pas été adopté par suite du vote négatif de membres permanents du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. KIKUCHI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution S/18705 parce que nous croyons que le Conseil de sécurité devrait explorer tous les moyens possibles d'accord sur une action concertée de la communauté internationale. Comme le prouve le résultat de ce vote, ce projet de résolution ne peut pas constituer la base d'une telle action.

Cependant, nous engageons vivement l'Afrique du Sud à ne pas en tirer de fausses conclusions. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut continuer d'exercer des pressions sur Pretoria - avec ou sans résolution du Conseil de sécurité - jusqu'à ce qu'il abolisse complètement le système d'apartheid.

Je voudrais me référer aux remarques faites par certaines délégations sur le comportement d'une société japonaise. Comme je l'ai dit dans ma déclaration de mercredi, le Japon a promulgué une réglementation intérieure pour veiller à ce que les sociétés privées ne sapent ni n'affaiblissent d'aucune manière l'efficacité des sanctions et autres mesures adoptées par d'autres pays. Nous nous en tenons fermement à cet engagement.

M. LAUTENSCHLAGER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : J'ai déjà eu l'occasion, ce matin, de dire clairement une fois encore que la République fédérale d'Allemagne ne tolérera jamais l'injustice de l'apartheid et continuera d'oeuvrer en faveur du respect des droits de l'homme en Afrique du Sud. L'apartheid est un affront à la dignité humaine; il ne se prête pas à la réforme; il ne peut être qu'aboli.

Nous sommes tous d'accord sur cet objectif, mais les opinions divergent quant au moyen d'y parvenir. Mon gouvernement n'a jamais caché que, pour des raisons de principe, il a toujours été sceptique quant à l'utilité de sanctions économiques à des fins politiques. S'agissant de l'Afrique du Sud, nous ne croyons pas que des mesures de coercition économique aboutiront à l'élimination pacifique de l'apartheid. En juin 1986, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la communauté européenne ont donc convenu que des mesures positives devaient continuer d'être la pièce maîtresse de la politique commune de l'Europe. Afin d'envoyer un signal clair et net au Gouvernement sud-africain, les ministres des affaires étrangères des Douze ont adopté, le 16 septembre 1986, certaines mesures limitées à l'encontre de l'Afrique du Sud, que j'ai décrites dans ma déclaration de ce matin. Nous nous sommes associés à ces mesures.

Nous ne sommes cependant pas à même d'accepter la proposition, d'une portée considérable, d'imposition de sanctions obligatoires sélectives. Nous ne voulons pas recourir à des moyens qui pourraient porter atteinte aux assises vitales de la population sud-africaine tout entière et compromettre le destin de toute la région.

Voilà pourquoi nous avons voté contre le projet de résolution dont nous étions saisis.

Nous ne voudrions cependant pas que le Gouvernement sud-africain tire des conclusions erronées du résultat de ce vote. Nous nous montrerons, avec nos alliés, à la hauteur de nos convictions et nous oeuvrerons de toutes nos forces en faveur du respect des droits de l'homme en Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 heures.